

C.C.A.S de LES DEUX ALPES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

48 avenue de la Muzelle

N° 2023-18

38860 – LES DEUX ALPES

Séance du 09 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 août à 18 H,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 03 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie LES DEUX ALPES, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS.

Présents : MM. Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS, Stéphane GALLAND, Brigitte MANIN, Jocelyne MARTIN membres élus, Catherine GONON, Nadjeschda PIETSCH, Enrica TASSO, Florence TRACOL, membres nommées.

Absente : Mme Estelle FAURE, membre élue

Pouvoir : MM. Estelle FAURE à Jocelyne MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Nadjeschda PIETSCH

DOMAINE : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3 – Désignation des représentants

OBJET : élection vice-président(e) du CCAS LES DEUX ALPES

Vu l'article L.1236 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un(e) vice-président(e) » ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Madame Jocelyne MARTIN s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé au vote à bulletin secret. Au terme des suffrages exprimés soit 9 voix pour, Madame Jocelyne MARTIN est élue vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,
Stéphane SAUVEBOIS